Nations Unies S/PV.6598



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6598e séance

Mercredi 3 août 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

11-44261 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2011, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2011. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Wittig pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la situation en Syrie et déplore profondément la mort de centaines de personnes.
>
> Le Conseil condamne les violations généralisées des droits de l'homme et l'emploi de la force contre des civils par les autorités syriennes.
>
> Le Conseil demande qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les violences et engage toutes les parties à faire montre de la plus grande retenue et à s'abstenir d'exercer des représailles, notamment de s'en prendre aux institutions de l'État.
>
> Le Conseil demande aux autorités syriennes de respecter pleinement les droits de l'homme et de se conformer aux obligations que leur impose le droit international applicable. Les responsables des violences devront rendre compte de leurs actes.
>
> Le Conseil prend acte des promesses de réforme faites par les autorités syriennes et déplore l'absence de progrès dans leur mise en application, et demande au Gouvernement syrien de donner suite à ses engagements.
>
> Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Il souligne que seule la recherche sous l'impulsion de la Syrie d'une solution politique sans exclusive peut permettre de résoudre la crise actuelle, en répondant véritablement aux aspirations et préoccupations légitimes de la population afin que tous les Syriens puissent exercer pleinement leurs libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et de rassemblement pacifique.
>
> Le Conseil demande aux autorités syriennes de remédier à la situation qui règne sur le plan humanitaire dans les zones en crise, en cessant d'employer la force contre les villes touchées, d'autoriser la circulation sans entrave ni retard des organismes et travailleurs humanitaires, et de coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
>
> Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de la situation en Syrie dans les sept jours. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/16.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais citer un passage de la déclaration faite par le représentant du Liban lors de la séance que le Conseil de sécurité a tenue le 27 avril dernier :

> « Les faits qui surviennent au Liban concernent la Syrie, et ceux qui surviennent en Syrie concernent le Liban. L'histoire a démontré ce fait de la plus convaincante des manières… Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, les Libanais sont solidaires, par le cœur et par l'esprit, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, de son peuple et de la sûreté et de la sécurité de ses enfants… Nous déplorons les morts. Nous exprimons nos condoléances à leurs familles et espérons que la

Syrie continuera sur la voie de la paix et du progrès. » (*S/PV.6524, p.10*)

N'étant pas convaincu que la déclaration présidentielle S/PRST/2011/16 adoptée aujourd'hui contribuera à remédier à la situation actuelle en Syrie, le Liban s'en dissocie.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 15.